
Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. La seizième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif s'est tenue à Genève du 16 au 18 mai 2012 sous la présidence du Dr Mouzinho Osvaldo de Assunção Saíde (Mozambique).¹

2. Le Comité a adopté son ordre du jour.²

Point 2 de l'ordre du jour **Réforme de l'OMS** (documents A65/5, A65/40 et EB131/3)

Révision du mandat du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration

3. Le Comité s'est félicité de la révision de son mandat.

4. Le Comité a noté que la révision de son mandat représentait une étape dans le renforcement global de son rôle. Le Comité a fait observer que, pour parvenir à un Comité du Programme, du Budget et de l'Administration solide, disposant d'un rôle et de capacités de surveillance définis de manière efficace, les États Membres devraient examiner avec une plus grande attention notamment les compétences des représentants au sein du Comité. Dans le même temps, il a soulevé la question de la participation, s'interrogeant plus particulièrement sur la nécessité pour les États Membres de déterminer si les profils des membres du Comité et des membres du Conseil devraient être différents.

5. Afin d'élargir le rôle de surveillance du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le Comité est également convenu qu'il conviendrait qu'il discute et procède à un examen des rapports du bureau de l'éthique proposé – un élément du programme de réforme de l'OMS.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif adopte le mandat révisé du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration qui comprendra un nouveau sous-paragraphe 4.2.g), indiquant que le Comité examinera les rapports du bureau de l'éthique, donnera des orientations sur ceux-ci et, le cas échéant, formulera des recommandations à l'intention du Conseil exécutif.

¹ Pour la liste des participants, voir le document A65/44, annexe.

² Voir le document EBPBAC16/1.

Projet de politique d'évaluation formelle

6. Les membres du Comité se sont déclarés satisfaits du projet de politique et favorables aux normes et principes, rôles et responsabilités, ainsi qu'au processus et aux résultats attendus énoncés dans le document.¹

7. Le Comité a estimé judicieux d'allouer entre 3 % et 5 % du budget programme global à l'évaluation. L'extrême importance qu'il y a à instaurer une culture de l'évaluation à tous les niveaux de l'Organisation a été soulignée ; ce devrait être l'objectif fondamental de la politique.

8. Le Comité a également noté qu'avec l'instauration d'une culture de l'évaluation, la responsabilité des évaluations devrait être partagée par l'ensemble de l'Organisation, et ne pas se limiter à un service ou un département au sein du Secrétariat.

Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le projet de politique d'évaluation contenu dans le document EB131/3.

Point 4.1 de l'ordre du jour Administration : rapport de situation (document EBPBAC16/2)

Financement du budget programme 2012-2013

9. Le Comité s'est dit satisfait du rapport de situation présenté par le Secrétariat sur les prévisions de financement du budget programme 2012-2013 mettant en lumière les déficits de financement par bureau et par objectif stratégique. Des clarifications ont été demandées sur les déficits de financement de plus de 50 % pour les objectifs stratégiques 2 et 5, dans tous les lieux d'affectation, en particulier dans le segment Programmes de base. Un membre du Comité s'est dit préoccupé par cette situation, en particulier en ce qui concerne la Région de l'Asie du Sud-Est qui supporte un lourd fardeau de tuberculose. D'autres déficits de financement – de 30 % à 50 % – ont été constatés au titre des objectifs stratégiques 6, 7, 8, 9 et 11.

10. Le Comité a noté que le financement du budget programme actuel était de près de 70 % à ce stade de l'exercice biennal. Toutefois, un montant de US \$1,5 milliard consiste en fonds à objet désigné qui ne peuvent être déplacés. Il a été suggéré qu'à l'avenir les rapports indiquent les niveaux de financement assortis de données ventilées entre contributions fixées et contributions volontaires pouvant être déplacées entre bureaux et objectifs stratégiques.

11. Le Comité a suggéré d'analyser les déficits de façon continue, tant par objectif stratégique que par bureau, et de s'assurer qu'ils bénéficient d'un financement flexible. Il a été constaté cependant que les fonds flexibles étaient limités.

12. Répondant sur les déficits de financement – en particulier au titre de l'objectif stratégique 5 –, le Secrétariat a indiqué qu'une proportion importante concernait le segment Interventions en cas d'épidémies ou de crises. De plus, le segment Programmes de base a vu une diminution des contributions volontaires.

¹ Document EB131/3 ; voir également le document EB130/5 Add.8.

Gestion des risques de change : monnaie dans laquelle les contributions fixées sont libellées

13. Le Comité a noté que le déséquilibre structurel, notamment le fait que les dépenses libellées en francs suisses dépassent les recettes en francs suisses, a entraîné une augmentation importante en dollars de la charge que font peser ces dépenses sur le budget de l'Organisation.

14. Plusieurs questions ont été soulevées quant à l'intérêt qu'il y aurait à baser les contributions fixées sur le franc suisse. Des avis différents ont été exprimés. Il a été suggéré que l'Organisation adopte plus d'une monnaie pour le libellé des contributions. Il a été convenu que le Secrétariat procéderait à une analyse plus poussée pour la prochaine réunion du Comité, afin d'aider celui-ci à parvenir à des conclusions quant aux recommandations à faire à ce sujet.

Gestion des risques institutionnels

15. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans le domaine de la gestion des risques institutionnels et a remercié le Secrétariat des efforts faits pour mieux cibler les risques stratégiques institutionnels. Le Comité a demandé à être tenu informé des progrès accomplis et à examiner régulièrement les risques institutionnels stratégiques. Le Secrétariat a réaffirmé sa volonté de poursuivre le développement de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation en impliquant la direction de l'Organisation et s'est engagé à fournir un rapport complet au Comité à sa dix-septième session en janvier 2013.

Système mondial de gestion : mise à niveau

16. Le Comité a pris note de la mise à niveau technique du Système mondial de gestion, prévue en 2013 en raison de la cessation du soutien d'Oracle à la version actuelle du système. Des questions ont été posées concernant le coût de la mise à niveau ainsi que les plans du Secrétariat pour continuer à « désadapter » le Système.

17. Le Secrétariat a précisé que le budget pour la mise à niveau, de US \$4,5 millions, était déjà inscrit dans le budget programme 2012-2013. Il a également confirmé qu'il entendait poursuivre la « désadaptation » du Système une fois la mise à niveau achevée. Concernant le lien entre la mise à niveau et le nouveau « tableau de commande » gestionnaire, le Secrétariat a ajouté que les deux projets progresseraient parallèlement.

18. Le Comité a prié le Secrétariat de rédiger un rapport complet sur le Système mondial de gestion pour la prochaine session du Comité.

Étude sur le financement des fonctions administratives à l'OMS

19. Le Comité a passé en revue le projet de mandat, pour une étude extérieure des coûts administratifs et gestionnaires, visant à faire des propositions claires et applicables sur la façon dont l'Organisation devrait gérer et financer ces dépenses de manière durable.

20. Le Comité a demandé que l'étude examine les raisons pour lesquelles l'Organisation n'est plus en mesure de percevoir le taux de 13 % de dépenses d'appui aux programmes approuvé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA34.17 sur toutes les contributions, et le critère appliqué pour consentir des exceptions. Il a été noté que plusieurs études internes avaient déjà été effectuées sur la question, la plus récente en 2009. Cette étude avait conclu que de nombreuses

exceptions étaient liées à des accords au niveau du système des Nations Unies qui ne pouvaient être modifiés par l'OMS, et que les tentatives faites pour augmenter le taux des dépenses d'appui aux programmes entraîneraient la perte d'importantes sources de fonds (par exemple le financement du programme d'éradication de la poliomyélite). Suite à l'étude de 2009, le Secrétariat avait mis en place le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes appliqué à toutes les dépenses en traitements du personnel, afin de financer la partie des dépenses administratives étroitement liées à la fourniture d'un environnement de travail sûr et fonctionnel aux membres du personnel.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC16/2 et a approuvé le projet de mandat pour l'étude sur le financement des fonctions administratives et gestionnaires à l'OMS.

Point 4.2 de l'ordre du jour Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EBPBAC16/3)

21. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a présenté le rapport portant sur les activités, les principales conclusions et les recommandations du Comité consultatif indépendant au cours de l'année 2011 et des premiers mois de 2012.

22. Le Président a souligné l'importance qu'accordait le Comité consultatif indépendant à la possibilité qui lui était donnée d'un dialogue efficace avec les États Membres, ce qui est un facteur essentiel pour renforcer la responsabilité de toutes les parties prenantes de l'Organisation.

23. Elle a exprimé ses remerciements à l'ancien Président, M. Graham Miller, pour la conduite des travaux au cours des deux premières années d'existence du Comité consultatif indépendant, ainsi qu'au deuxième membre sortant, Mme Hélène Ploix, pour son importante contribution aux travaux du Comité.

24. Pour les remplacer, deux nouveaux membres siégeront au Comité consultatif indépendant à sa prochaine session ordinaire en juillet 2012. Au moment de la réunion informelle de celui-ci avec les États Membres intéressés en février 2012, le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance n'était pas au complet. Une nouvelle réunion sera organisée lorsque les deux nouveaux membres seront en fonction.

25. Des changements au mandat du Comité consultatif indépendant ont été proposés à la suite d'un processus d'examen interne à l'issue de deux années de fonctionnement.

26. En soulignant certaines des principales conclusions du rapport, le Président du Comité consultatif indépendant a offert son avis d'expert sur le concept de contrôle interne qui, et c'est très important, va au-delà du contrôle financier et est une responsabilité qui incombe à toutes les parties de l'Organisation.

27. Le processus de contrôle interne incombe collectivement aux organes directeurs de l'OMS, à l'Administration et au personnel, et il est conçu pour offrir une garantie raisonnable dans trois domaines, à savoir : l'efficacité et l'efficacités des opérations ; la fiabilité des rapports financiers ; et le respect des règles et règlements applicables.

28. Un cadre de contrôle interne de l'Organisation comporte les cinq éléments clés suivants : l'environnement général du contrôle, qui donne le ton et constitue le fondement de l'action de toutes les autres parties du cadre ; le système d'évaluation des risques, mis en place pour repérer et analyser les risques afin de pouvoir les prendre en charge de façon appropriée et qui exige une participation active des organes directeurs ; les systèmes d'information et de communication et les processus sur

lesquels reposent la recherche, la collecte et la distribution des informations pertinentes ; les activités spécifiques de contrôle – telles que les politiques, listes récapitulatives et procédures – mises en place pour vérifier que les directives de l'Administration sont appliquées ; et le suivi de tous les éléments qui précèdent, qui fait partie intégrante de la gestion.

29. Lors du débat qui a suivi, le Comité a salué un rapport instructif et des recommandations utiles qui complétaient celles qui avaient déjà été émises par le Commissaire aux Comptes et le vérificateur intérieur des comptes de l'Organisation.¹

30. Les membres du Comité ont généralement souscrit au point de vue du Comité consultatif indépendant concernant la gestion du risque de change, et en particulier à ses recommandations relatives à la couverture du risque de change. Ses propositions dans le domaine du contrôle financier et de la fonction de contrôleur financier ont également été accueillies favorablement. Elles comprenaient le renforcement de l'autorité du contrôleur par rapport aux Régions et la demande de prévisions financières mensuelles plus détaillées des dépenses et des recettes par les responsables des différents centres budgétaires, à soumettre au Département des Finances, avec une agrégation ultérieure permettant au Bureau du Directeur général d'examiner la question et de se prononcer.

31. Le Comité a déclaré soutenir les recommandations du Comité consultatif indépendant dans le domaine de la budgétisation, à savoir la séparation du budget en deux parties : une partie financée et une autre dépendant de la confirmation des fonds.

32. Le Directeur général a fait remarquer qu'il fallait garantir le financement durable de la totalité du budget programme.

33. Certains membres du Comité ont mis en cause la suggestion d'une redistribution de la provision budgétaire pour des fonctions d'appui entre les objectifs stratégiques restants de l'Organisation, le financement étant alors assuré par la déduction d'un pourcentage correspondant des contributions reçues des donateurs, en suivant le modèle de prélèvement actuel pour l'occupation des postes.

34. Des opinions différentes ont également été exprimées quant à la recommandation visant à calculer les contributions des États Membres non plus en dollars des États-Unis mais en francs suisses, pour aider à résoudre au moins en partie le déséquilibre monétaire structurel actuel entre les recettes et les dépenses de l'Organisation. Il a été convenu qu'une analyse plus approfondie des incidences de ce changement était nécessaire.

35. En ce qui concerne la gestion des risques institutionnels, la discussion a révélé un large appui en faveur des recommandations du Comité consultatif indépendant consistant à étendre les mesures de gestion des risques aux niveaux stratégique et institutionnel dans les plus brefs délais en y associant les États Membres de l'OMS et les principales parties intéressées pour parvenir à un consensus.

36. Sur la question de la réforme de l'OMS, un soutien général a été apporté aux suggestions du Comité consultatif indépendant tendant à dédier des ressources – et donc un soutien financier correspondant – pour réaliser l'ambitieux programme de réforme et à rattacher directement le processus de réforme de l'OMS à un plan d'action clair avec un calendrier précis, un budget dédié et un plan d'entreprise, l'accent étant mis sur la nécessité d'améliorer la gestion fondée sur des résultats et la responsabilisation.

¹ Documents A65/32 et A65/33, respectivement.

37. Pour terminer, les changements proposés au mandat du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance ont été accueillis favorablement et le Comité a exprimé ses remerciements au Comité consultatif indépendant pour avoir aussi efficacement conseillé le Comité, le Conseil exécutif et l'ensemble de l'Organisation.

Le Comité a pris note du rapport figurant dans le document EBPBAC16/3.

Point 4.3 de l'ordre du jour **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes (document EBPBAC16/4)**

38. Lorsqu'il a présenté ce point de l'ordre du jour, le Président du Comité a fait référence aux débats de la veille sur les rapports du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes de l'Organisation, qui contenaient des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification des comptes.

39. Le Comité a apprécié que le rapport distingue conceptuellement les problèmes signalés lors des vérifications en fonction de leur nature, c'est-à-dire qu'il fasse une différence entre les problèmes dus aux politiques et aux procédures qu'il faut modifier et ceux dus simplement au non-respect des règles applicables. Il a espéré que les travaux en cours sur le renforcement du cadre de contrôle interne de l'Organisation permettraient d'aborder comme il convient les deux catégories de problèmes.

40. Une question a été posée concernant le degré de cohérence ou de contradiction entre le rapport de situation consolidé sur les recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes, en cours d'examen, et les annexes des deux rapports de vérification étudiées précédemment, qui semblent présenter moins favorablement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports.

41. Le Directeur du Bureau des services de contrôle interne a répondu qu'entre la publication de son rapport en mars 2012 et la tenue de la session du Comité, des progrès importants avaient été accomplis dans l'application des recommandations relatives à la vérification des comptes.

42. Il a ajouté que certaines statistiques sur le degré de mise en œuvre des recommandations pouvaient donner une impression différente. La méthodologie appliquée par le Bureau des services de contrôle interne pour considérer une recommandation comme appliquée reposait sur des critères officiels, par exemple la réception tardive des justificatifs requis.

43. Enfin, il est également à noter que la mise en œuvre totale de certaines recommandations exigeait une modification importante des politiques et des investissements financiers non négligeables. Dans certains cas, le Secrétariat se réservait le droit de remettre en cause les hypothèses sur lesquelles reposent les recommandations, par exemple quand il considérait que des modifications de politiques permettraient de mieux régler le problème.

44. Des exemples de recommandations déjà mises en œuvre ou qui vont l'être au Siège et dans les Régions ont été présentés au Comité comme preuves de l'importance accordée à cette question.

45. Il a été convenu que le Secrétariat présenterait en détail les mesures prises concernant les recommandations datant de plus de deux ans et expliquerait les raisons des retards dans la mise en œuvre.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC16/4.

Point 4.4 de l'ordre du jour Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel (document EB131/5)

Le Comité a pris note du rapport et recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel,¹

CONFIRME, conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel, les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du Personnel avec effet au 1^{er} janvier 2012 en ce qui concerne la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, y compris les taux de contribution du personnel révisés devant être utilisés pour déterminer les traitements de base bruts.

Point 5 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

Le Comité a adopté son rapport.

= = =

¹ Documents EB131/5 and EB131/5 Add.1.